

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1871

présenté par

Mme Cariou, Mme Bagarry, M. Chiche, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Orphelin, M. Taché et
M. Villani

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'indexation pour les contribuables redevables de la plus haute tranche d'impôt sur le revenu.

L'article 2 du Projet de loi de finances vise à neutraliser les effets de l'inflation 2021 sur l'impôt sur le revenu. La crise sanitaire a fortement impacté les Français et surtout les plus fragiles. Il convient de rappeler que les contribuables redevables de la plus haute tranche d'impôts sur le revenu représentent moins de 1% de la population (Observatoire des inégalités), et qu'il serait cohérent – au nom de l'effort national – qu'ils apportent leur juste part au redressement de la situation économique.